



Bonjour,

Nous avons le plaisir de vous annoncer qu'après de longues tractations avec la direction, la CGT GAN PREV a obtenu la modification du remboursement des IK.

N'étant pas représentatifs nous n'avons pas participé à la négociation des derniers accords de rémunération. Nous n'en sommes pas moins restés combatifs pour la défense de vos intérêts.

Dorénavant il n'y aura plus que 3 profils de remboursement avec la possibilité d'aller jusqu'à 2000 km/mois dès le premier profil (sous réserve de justification entre 1535 et 2000km).

Ce faisant les CEP concernés n'auront plus à payer une partie du carburant pour travailler et retrouveront un système plus équitable.

Pas de modification particulière pour les deux derniers profils.

Ces nouvelles dispositions sont applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement ainsi que pour la défense de vos droits. N'hésitez pas à nous contacter.

Nous vous réservons une autre petite surprise début janvier...Affaire à suivre...

Bien syndicalement. L'équipe CGT GAN PREV.

Philippe <b>REJEK</b>	Blois	06 73 12 87 11	<a href="mailto:philippe.rejek@gan.fr">philippe.rejek@gan.fr</a>
François <b>MIOT</b>	La Rochelle	06 83 09 03 41	<a href="mailto:francois.miot@gan.fr">francois.miot@gan.fr</a>